

Note interne de visite d'inspection

PACA	GS de Vaucluse	Subdivision Avignon 1	Date: 20/09/2007
Inspecteurs	: Guy Estrade		
Exploitant	: Distillerie Girard		
Site inspecté	: Jonquières		Code GIDIC : 064.397
Activité	: Fabrication et conditionnement d'alcools		A ou D : A
Objet de la visite	: visite courante		Priorité : P3

Présentation du site inspecté**Description succincte des installations inspectées**

La distillerie, construite en 1991 a été reprise par la société Picard (71-CHAGNY) en 1993. La situation de l'établissement a été régularisée par l'arrêté préfectoral du 22 janvier 1996. Après deux extensions successives (2002 et 2006), elle fonctionne actuellement au bénéfice de l'arrêté (unique) du 21 juin 2006.

La distillerie Girard se situe à la sortie Est de Jonquières (en direction de Carpentras) en zone d'activité de Beauregard et occupe environ 8 500 m² dont 4400 m² couverts.

Malgré son nom, l'établissement n'a pas d'activité de distillerie. Il produit et conditionne des spiritueux et alcools « de bouche » à partir d'alcools « purs » à 96%. Il dispose de trois cuveries d'alcool, d'ateliers de fabrication avec 3 chaînes d'embouteillage et d'un bâtiment de stockage de ses produits finis en attente d'expédition.

Les locaux prévus dans le dossier de DAE de 2005 (nouvelle extension) ont été réalisés. Le permis de construire a été accordé le 1^{er} février 2006. Les installations sont opérationnelles depuis septembre 2006. Toutefois, la capacité autorisée n'est pas encore atteinte.

Selon les informations fournies par l'exploitant, les volumes d'alcools purs (relevant de la rubrique 1432-2a) actuellement en stock sont de 210 m³, soit 30% de la capacité autorisée. La production mensuelle (relevant de la rubrique 2253) est de l'ordre de 1 million de « cols », soit environ 50 000 l/j et 65% de la capacité autorisée. Les stocks de produits finis (relevant de la rubrique 2255) sont de 435 m³, soit seulement 23% de la capacité autorisée.

Contexte environnemental et socio-économique

La distillerie emploie une vingtaine de salariés. Sa situation est bonne et stable. Elle réalise un chiffre d'affaire de presque 7M€.

L'entreprise a beaucoup investi pour réaliser son extension (1M€ en 2006 et 1,15 M€ en 2007)

Elle produit essentiellement pour les marques distributeurs. Elle réalise 34% de son CA à l'export, en Europe, en Afrique et en Asie.

L'établissement est certifié IFS (International Food Standard) – version 4.

Evolutions prévisibles (augmentation/réduction d'activité - investissements prévus/envisagés - augmentation/réduction des effectifs,....)

L'activité est en progression constante, l'objectif est de produire 20 millions de cols (tous produits confondus).

L'établissement devrait concentrer ses efforts sur le développement de l'export. Les investissements pour 2008 sont de l'ordre de 300k€.

Résultats de la visite d'inspection**Description sommaire du déroulement de la visite** (sujets évoqués - documents consultés - lieux visités - ...)

- Sujets évoqués
- thème EAU: respect des dispositions relatives aux conditions de rejet (arrêté ministériel du 2 février 1993 - article 4 de l'arrêté préfectoral du 22 juin 2006)
- thème RISQUES : POI - moyens de lutte et de prévention (article 7 de l'AP du 22 juin 2006)
- Echéances : mises en service de nouvelles installations (article 8 de l'AP du 22 juin 2006)

- Documents consultés

L'exploitant a pu présenter un schéma et un plan à jour et datés de tous les réseaux d'eau (alimentation et collecte) indiquant les différents ouvrages. Il assure correctement le relevé des consommations d'eau.

La convention de rejet n'est pas disponible (remarque 1).

Il n'a pas fait connaître la date de mise en service des nouvelles installations (fiche écart n°1).

L'exploitant est dans une démarche d'amélioration continue (hors certification iso 14000). Dans ce cadre, il a établi une base documentaire et informatisée regroupant les consignes d'exploitation et les consignes de sécurité.

L'exploitant ne peut justifier de la conformité de la protection contre la foudre (voir fiche écart n°4).

La rédaction du POI est en cours, mais ne sera finalisée que début 2008 (voir fiche écart n°5).

Le rapport de contrôle des installations électriques de 2007 a été présenté. L'exploitant n'a pas pu justifier de la levée des anomalies relevées (voir fiche écart n°6).

- Lieux visités

Lors de la visite des installations, on peut constater que l'activité est en progression, mais que les capacités autorisées ne sont pas atteintes. La distillerie dispose désormais de 3 cuveries dont 2 sont destinées au stockage d'alcool à fort degré. Les dispositifs de détection prévus au point 7.5 de l'AP n'ont pas été mis en œuvre (fiche d'écart n°3).

Les ressources en eau et en émulseurs prévues au point 7.5 de l'AP ne sont pas disponibles (fiche d'écart n°2)

- Autres remarques

Un mur de la cuverie a été endommagé et n'a pas été réparé (voir remarque 2)

Les stocks sont assez mal organisés (remarques 3 et 4), beaucoup de palettes de bouteilles de verre vides sont stockées en extérieur (remarque 5).

Conclusions de l'inspection (appréciation - suites données administratives (DRIRE, PREFET) et pénales]

L'exploitant a globalement donné des suites satisfaisantes (voir les fiches). L'inspection va demander que les échéances soient rapprochées au 31 mars 2008 pour l'ensemble des actions à mener.

Personnes rencontrées [noms, fonctions, ...]

Monsieur Vincent MERY, Directeur
Monsieur Sylvain GOULESQUE, Responsable Qualité
Monsieur Patrick BIDAL, Consultant SOCOTEC

Suivi des écarts des précédentes visites d'inspection

Suivi des écarts

N° fiche	Commentaires (soldée?- évolution ?)
1	L'exploitant a indiqué les dates de mises en service. La mise en conformité des installations devra intervenir avant le 31 mars 2008 (fiche non soldée)
2	L'exploitant devra nous fournir les résultats de l'étude avant le 31 mars 2008. (fiche non soldée)
3	L'exploitant devra nous fournir les résultats de l'étude avant le 31 mars 2008 (fiche non soldée)
4	réponse satisfaisante. Echéance au 31 mars 2008 (fiche non soldée)
5	réponse satisfaisante. Echéance au 31 mars 2008 (fiche non soldée)
6	réponse satisfaisante. Echéance au 31 janvier 2008 (fiche non soldée)
remarques	réponse satisfaisante pour les remarques. L'exploitant devra fournir les justificatifs pour les remarques 2 et 3. pour les remarques 4 et 5 => l'inspection demande à l'exploitant de s'engager à limiter ses stocks.